

Une première « abeille » pour Villeparisis !

L'union nationale de l'apiculture française (UNAF) a décerné à la Ville de Villeparisis, pour la 1^{ère} fois, le label APicité®, label national pour les communes qui s'engagent pour les abeilles et les pollinisateurs sauvages - « 1 abeille = démarche reconnue ». Cette distinction, a été remise à la Ville le lundi 15 novembre, à la Société nationale d'horticulture de France à Paris.

Ce label national, destiné aux communes qui aiment, protègent, défendent et s'engagent pour l'abeille, a pour objectif de valoriser les politiques locales en matière de protection des abeilles domestiques et des pollinisateurs sauvages. Il récompense les communes pour leurs actions en faveur de la protection des pollinisateurs.

Pour les communes ayant été retenues, il existe 3 niveaux de distinction :

- 1 abeille = démarche reconnue
- 2 abeilles – démarche remarquable
- 3 abeilles = démarche exemplaire

L'obtention de ce label est le prolongement de nombreuses actions de connaissance, prise en compte, sensibilisation et d'information sur le rôle essentiel des pollinisateurs pour un maintien de la biodiversité urbaine.

Villeparisis n'utilise plus de produits phytosanitaires depuis 2012 et a récemment obtenu le label zéro phyt'eau du Département de la Seine-et-Marne cette année. Depuis plus d'un an, la Ville de Villeparisis a intensifié son engagement en faveur de la protection de l'environnement :

- Signature d'une convention avec un apiculteur. Celui-ci présente son activité d'apiculteur et le rôle des abeilles dans l'environnement lors de manifestations municipales et des animations sur les abeilles pourront ainsi être proposées dès 2022, notamment en direction des publics solaires sur la ville.
- Création d'un service environnement en mars 2021, afin de centraliser et de développer les projets liés à l'environnement et au développement durable.
- Création de panneaux pédagogiques pour mettre en avant un massif mellifère et une haie diversifiée.

- Propositions d'ateliers nichoirs et hôtels à insectes par les services techniques de la ville dans le cadre d'événements, comme la semaine du développement durable.
- Confection et mise en place d'hôtels à insectes dans les espaces verts communaux par les services techniques de la Ville.
- Et des prairies fleuries semées par des écoliers villeparisiens et des panneaux pédagogiques mis en place pour les valoriser.

Concernant les méthodes alternatives au désherbage chimique, la Ville utilise principalement :

- Le paillage, qui est mis en place sur la majorité des aménagements des espaces verts.
- Le désherbage mécanique, le désherbage thermique et le désherbage à eau chaude sont mis en place de manière régulière sur l'ensemble de la ville. Le désherbage à eau chaude est pratiqué depuis 2020.

> Cette labélisation est la première étape de certification des efforts fournis par la Ville, les élu.e.s et ses agents sont mobilisés pour la protection de l'environnement.